

Sud éducation



Limousin

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 19, avenue du général Leclerc, 87100 LIMOGES @ sudeducation23-87@sudeducation.org ☎ 06 80 87 88 75

COMPTES au 31 août 2023
Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

BILAN COMPTABLE

ACTIF			PASSIF		
	2021/2022	2022/2023		2021/2022	2022/2023
Comptes financiers	6 877,9	9 322,66	Fonds propres	3 617,36	5 377,90
Chèques non décaissés	0	0	Fonds de solidarité	1 500	800
Compte de tiers	394,76		Compte de tiers		932,24
			Résultat	2 155,3	2 212,52
Total	7 272,66	9 322,66	Total	7 272,66	9 322,66

COMPTE DE RESULTAT

6 : CHARGES			7 : PRODUITS		
	2021/2022	2022/2023		2021/2022	2022/2023
60 : Achats fournitures (papiers, clés)	101,17	246,26	7560 : Adhésions	3 543,00	5 969,13
61 : Services extérieurs			7562 : Stage Ligoure	4 808,50	2 309,50
613 : Location de salles et emplacement	2 625,00	-	74 : Subventions	2 700,00	2 000,00
616 : Assurance	19,65	20,02			
618 : Documentation	136,35	100,00			
62 : Autres services extérieurs					
622 : Rémunération intervenants	700,00	-			
623 : Matériaux de propagande (banderole, traduction signe)	10,00	72,80			
625 : Déplacement, hébergement (Congrès, élections)	38,37	758,92			
625 : Economat	1 716,95	50,00			
625 : Stage Ligoure	2 192,95	4 500,98			
626 : Frais postaux et télécommunication	27,84	108,34			
626 : téléphone, internet	24,75	109,05			
627 : Services bancaires	52,00	60			
65 : Autres charges					
Cotisation à la fédération	1 204,62	1 980,33			
Cotisation pour Solidaires	-	59,41			
67 : Charges exercice antérieur	46,55	-			
TOTAL CHARGES	8 896,20	8 066,11	TOTAL PRODUITS	11 051,50	10 278,63

RESULTAT 2 155,30 € 2 212,52 €

ANNEXE aux Comptes
Exercice du 01/09/2022 aux 31/08/2023

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2022/2023 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation LIMOUSIN publie ses états financiers pour l'exercice 2022-2023 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2022/2023 :

Ressources de l'année	
cotisations reçues	5 969,13 €
subventions reçues	2 000,00 €
autres produits d'exploitation perçus Ligoure	2 309,50 €
produits financiers perçus	0,00 €
Total des ressources	10 278,63 €

LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème national.

PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Éducation Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION en ETP – équivalent temps plein - charge à elle de les répartir aux syndicats selon leurs besoins.

AFFILIATION

Le syndicat est affilié aux Unions Syndicales SOLIDAIRES locales (Haute Vienne et Corrèze).